

## AUX ÉLÈVES ET AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire, vous trouverez ci-dessous quelques précisions concernant l'établissement et le déroulement de l'année scolaire.

**IMPORTANT : Pour la gestion des COMMUNICATIONS par MAIL, merci de penser à INDIQUER le NOM et PRÉNOM de votre ENFANT, et dans la mesure du possible SA CLASSE.**

### 1. PERSONNEL DU COLLÈGE

<u>Directeur :</u>	M. Giboire
<u>Directeur adjoint :</u>	M. Mahé
<u>Professeurs :</u>	Mme Barrault, Mme Bonadei, Mme Boscher, Mme Calers, Mme Chevalier, Mme Choquet, Mme Clément, M. Dain, Mme de Saint Jan (Documentaliste), Mme Dreano, Mme El Aoud, Mme Ferrier, Mme Fraleu, Mme Gandon, Mme Garnier E, Mme Garnier S, M. Giboire, M. Granger, M. Guillemet (Coordinateur niveau 3è), Mme Houdusse, M. Houix, Mme Javaudin, Mme Lalys, Mme Le Chaffotec, Mme Le Moing, M. Leconte (Coordinateur niveau 4è), M. Legault, M. Legrand (Coordinateur niveaux 5è), Mme Legué, Mme Léveil, M. Mahé (Coordinateur niveaux 6è), Mme Manceau (Prof coordinatrice de l'ULIS), Mme Marsollier, M. Merrien, Mme. Michel, M. Michel, M. Molac, M. Moureaud, M. Pinard--Janvier, Mme Poignant, Mme Raddatz, M. Régeard, Mme Reymondie, Mme Robin.
<u>Responsable de vie scolaire :</u>	M. Gelu
<u>Educateurs de vie scolaire :</u>	Mme Guilloux, M. Legeay, Mme Lemaire, M. Rollais, M. Saudrais
<u>Animateur pastorale scolaire</u>	M. Legeay
<u>Informatique :</u>	M. Thomassin (responsable), M. Lefort
<u>Secrétaire :</u>	Mme Marsy
<u>Comptable :</u>	Mme Ducolombier
<u>Personnel de service et cuisine</u>	M. Grihault (chef cuisinier), Mme Grihault, Mme Hardouin, Mme Lamett, M. Oliveira Morais, Mme Palomino Reguengo, Mme Texier
<u>Responsable entretien/travaux</u>	M. Pommier
<u>Educateurs sportifs</u>	M. Boston, M. Rollais
<u>A.E.S.H</u>	Mme Boscher, Mme Jaouen, M. Julien, Mme Lemerrier, Mme Rouaud, Mme Tassin, Mme Vauleon

### 2. CALENDRIER SCOLAIRE

Les vacances sont fixées aux dates suivantes :

**TOUSSAINT :** du vendredi 18 octobre après la classe au lundi 4 novembre le matin

**NOËL :** du vendredi 20 décembre après la classe au lundi 6 janvier le matin

**HIVER :** du vendredi 7 février après la classe au lundi 24 février le matin

**PRINTEMPS :** du vendredi 4 avril après la classe au mardi 22 avril le matin

**Les élèves n'auront PAS COURS :**

- **vendredi 30 mai** (Ascension)
- **les jours fériés.**

### 3. HORAIRE JOURNALIER

**LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI :**

- **Matin** 8h30 - 10h20 - récréation - **10h40 - 11h35** ou **12h30** (selon l'emploi du temps de votre enfant)
- **Après-midi** **13h15** ou **13h45 - 15h35** - récréation - **15h50 - 16h45** (selon l'emploi du temps de votre enfant)

**MERCREDI MATIN :** 8h30 - 10h20 - récréation - **10h40 - 11h35** ou **12h30**

**Attention : légères modifications sur les horaires de la sortie du midi et du soir.**

#### 4. ABSENCES

Pour faciliter le fonctionnement de l'établissement :

❶ Toute ABSENCE PRÉVUE doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence ÉCRITE à la VIE SCOLAIRE, si possible une semaine au préalable.

❷ Lors d'une ABSENCE IMPRÉVUE (*maladie en particulier*) :

□ prévenir l'établissement dès le PREMIER JOUR AVANT 8h45 au 02-99-47-52-45 (ligne tél. de la Vie Scolaire, possibilité de laisser un message sur le répondeur) ou par mail ou EcoleDirecte seulement à l'adresse mail de la vie scolaire : [viescolaire@stjojanze.fr](mailto:viescolaire@stjojanze.fr)

Toute absence doit être justifiée par écrit (par mail ou sur le carnet de liaison).

**UTILISER UNIQUEMENT l'adresse MAIL de la VIE SCOLAIRE pour justifier une absence ou un retard  
NE PAS UTILISER les autres adresses mails du collège**

Les imprimés nécessaires se trouvent dans le CARNET de LIAISON qui est distribué aux élèves : **NE PAS DÉTACHER les feuillets prévus à cet effet.**

#### 5. ACCÈS AU COLLÈGE POUR LES ÉLÈVES

**L'accès au collège se fait uniquement Rue Paul Painlevé.**

**Pour les élèves arrivant en H2 (soit pour 9h25, l'entrée ne pourra se faire qu'à partir de 9h15)**

**Pour les élèves arrivant en H3 (soit pour 10h40, l'entrée se fera entre 10h20 et 10h30)**

**Pour les élèves arrivant pour 13h15 (l'entrée ne pourra se faire qu'à partir de 13h05)**

**Sur le temps du midi, les élèves sont autorisés à arriver soit entre 13h05 et 13h15 soit à partir de 13h35**

Le soir, les élèves qui prennent le transport scolaire attendent sur la cour le signal du surveillant pour se diriger vers les cars.

#### 6. RESTAURATION

Le jour de la rentrée, **tous les élèves (demi-pensionnaires et externes) reçoivent une carte de restauration. Cette carte est sous la responsabilité de l'élève et restera en sa possession toute l'année : elle devra être présentée pour rentrer au self.** Si celle-ci est abîmée ou détériorée, un montant de **6€** sera demandé pour la refaire quel que soit le moment de l'année (s'adresser à Mme Ducolombier, bureau comptabilité).

Pour les repas occasionnels (externes), la carte doit être créditée pour un minimum de 5 repas (6€10 par repas occasionnel, soit 30€50 pour 5).

Cette année, l'inscription à la cantine se fera uniquement par un formulaire envoyé via EcoleDirecte le mardi 3 septembre. Ce formulaire sera à compléter avant le vendredi 6 septembre au soir.

Les absences aux repas sont déduites intégralement **en fin d'année scolaire** pour les sorties prévues par l'établissement.

Les ABSENCES pour AUTRES RAISONS (maladie/obsèques) sont remboursées **en fin d'année scolaire**, seulement si elles sont **justifiées le 1<sup>er</sup> JOUR D'ABSENCE AVANT 8h45.** Les absences pour rendez-vous médicaux ne sont pas remboursées.

#### 7. FACTURATION

Il n'y a **PAS D'ENVOI PAPIER** : **les factures seront envoyées UNIQUEMENT sur EcoleDirecte à la rubrique DOCUMENT.** Automatiquement un mail d'avertissement informe les familles que la facture est sur EcoleDirecte.

- Une facture fin septembre/début octobre pour l'année, incluant les frais de scolarité, cantine, cahiers de TP, techno et arts plastiques, accompagnée d'un échancier sur 10 mois.
- Si besoin, nouvel envoi de facture sur EcoleDirecte (bourses, sorties scolaires, régularisation cantine...) accompagnée d'un nouvel échancier mis à jour au prorata des mois restants (de octobre à juillet).

Pour les familles payant par chèque, vous pouvez suivre l'échéancier proposé ou régler par trimestre.

#### 8. CARNET DE LIAISON

Pour faciliter les contacts entre la famille et le collège (*demande de rendez-vous, justification d'absence, de RETARD, correspondance, ...*), un carnet de liaison est distribué à chaque élève. Il est demandé à chacun d'avoir ce carnet **en permanence** dans son cartable.

Si celui-ci est abîmé ou perdu, un montant de **6€** sera demandé pour en acheter un, **quel que soit le moment de l'année.**

## 9. HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX - MODALITÉS RENDEZ-VOUS PROFS et DIRECTION

### BUREAUX ACCUEIL – SECRÉTARIAT et COMPTABILITÉ

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverts de 8h à 17h15 en continu, sauf cas exceptionnel  
NB - **Le bureau comptabilité est fermé le vendredi après-midi**  
Le mercredi matin : de 8h à 12h00 ; NB - **Le secrétariat est fermé le mercredi après-midi**

### BUREAUX VIE SCOLAIRE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverts de 8h à 12h et 13h45 à 17h  
Le mercredi matin : de 8h à 12h30

#### **Pour rencontrer les professeurs.**

il est souhaitable de prendre rendez-vous : merci **d'écrire un mot sur le carnet de liaison.**

**Monsieur Giboire**, directeur, et **Monsieur Mahé**, directeur adjoint, reçoivent sur rendez-vous de préférence : prendre contact avec le secrétariat.

## 10. DEMANDE de BOURSES

Merci de prendre connaissance de la note et de compléter le formulaire qui vous seront envoyés le 3 septembre via **Ecole Directe** (afin d'être sûr que chaque famille ait été informée). Ce formulaire sera à compléter avant le vendredi 6 septembre au soir.

Il est possible de calculer vos droits aux bourses de collège sur le site du ministère via le lien :

[www.education.gouv.fr/bourses-de-collège](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-collège)

## 11. CASIERS

Seuls les élèves de 6ème disposent d'un casier personnel. Tous les autres niveaux se verront attribuer un casier partagé.

Chaque casier devra être fermé avec un cadenas à clé fourni par la famille.

En termes de sécurité, les sacs ou cartables ne devront plus rester sur la cour mais dans les casiers.

## 12. TRANSPORT SCOLAIRE

Il est possible de consulter les circuits scolaires directement sur le **SITE TRANSPORT de la Région Bretagne** : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>

Pour tout problème concernant le transport scolaire (*non-respect de l'horaire, etc...*), n'hésitez pas à contacter le secrétariat du collège le **JOUR MÊME**. Un courrier est systématiquement adressé au Conseil Régional afin d'assurer un service de qualité.

## 13. CERTIFICAT SCOLAIRE et ATTESTATION ASSURANCE "Individuelle accident"

- Un certificat scolaire sera disponible sur EcoleDirecte la première quinzaine de septembre.
- Pour obtenir l'attestation d'assurance "Individuelle accident" (nécessaire en cas d'accident), connectez-vous sur [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) Espace parents/attestation élèves/remplir les champs demandés et vous la recevrez sur votre boîte mail.

## 14. PHOTO SCOLAIRE

La photo scolaire aura lieu **le JEUDI 5 SEPTEMBRE et le VENDREDI 6 SEPTEMBRE** (en fonction des classes)

## 15. ÉTUDE

Une étude est proposée le soir après la classe (lundi, mardi et jeudi), de 17h à 18h, et commence le JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024.

Pour l'INSCRIPTION, nous demandons de bien vouloir compléter entre le 3/09 et le 6/09 le **formulaire qui sera envoyé via EcoleDirecte le mardi 3 septembre.**

L'inscription sera **définitive** pour l'année scolaire, sauf circonstances particulières (*modification d'horaires de travail,...*). Aucune sortie de l'étude ne sera possible avant 17h30.

L'élève présent doit fournir un travail sérieux et respecter le travail d'autrui. Tout élève qui dissiperait délibérément cette ambiance verrait son inscription compromise, voire annulée.

**Toute absence de l'étude doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite à présenter à la Vie Scolaire** si possible un jour au préalable ; les imprimés nécessaires se trouvent dans le carnet de liaison.

## **RÉUNIONS de RENTRÉE PARENTS** (sans enfant)

Les réunions commencent à **18h30 précises** : **Prévoir d'arriver 10 min avant**, afin de démarrer à l'heure.

L'accès se fait par l'entrée principale du collège (Rue Paul Painlevé).

Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette année scolaire et comptons vivement sur votre présence à ces réunions :

<b>6<sup>ème</sup></b>	<b>MARDI 24 SEPTEMBRE 2024</b>
<b>5<sup>ème</sup></b>	<b>JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024</b>
<b>4<sup>ème</sup></b>	<b>MARDI 17 SEPTEMBRE 2024</b>
<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024</b>